

DELIBERATION N° 84/10-05 : ACQUISITION D'UN ORDINATEUR.

Monsieur BRUNGARD, rapporteur, informe le Conseil Municipal des multiples possibilités de gestion offertes par l'informatique. Les applications sont nombreuses :

- comptabilité (gestion des emprunts, exécution du budget, mandats, titres de recettes),
 - gestion du personnel (salaires, cotisations, avancement),
 - fiscalité locale (détermination des taux),
 - suivi du domaine foncier (réserves foncières),
 - tenue des listes électorales,
- et permettent des extensions dans des domaines plus variés (bibliothèque, etc...)

Afin de répondre aux besoins et assurer une gestion rigoureuse des finances communales, Monsieur BRUNGARD propose au Conseil Municipal d'acquérir un équipement informatique, selon une proposition de Berger Levrault dont les logiciels sont parfaitement adaptés aux collectivités locales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acquérir un ordinateur multiposte micral 9050 (cas M11), les crédits étant prévus au B.P. 84.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché négocié avec Berger Levrault.